

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Band: 19 (1939)
Heft: 8

Rubrik: Circulaire N° 6 : renouvellement des cartes d'identité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CIRCULAIRE N^o 6

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

SIÈGE SOCIAL : 16, AVENUE DE L'OPÉRA, PARIS (1^{ER})

Téléphone : OPÉRA 15-80

Adr. Tél : COMMERSUIS-PARIS 111

Chèques Postaux Paris 32-44 Lausanne II.1072

SECTION DE LILLE

22, Rue de Tournai

TÉLÉPHONE : 544-01

Paris, le 6 octobre 1939.

SECTION DE LYON

6, Quai du Général-Sarrail

TÉLÉPHONE : LALANDE 06-70

AUX ADHÉRENTS
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE
EN FRANCE

SECTION DE MARSEILLE

7, Rue d'Arcole, 7

TÉLÉPHONE : DRAGON 72-06

RENOUVELLEMENT DES CARTES D'IDENTITÉ

SECTION DE STRASBOURG

10, Rue des Francs-Bourgeois

TÉLÉPHONE : 287-17

Messieurs,

Nous vous rappelons que les cartes d'identité des étrangers en France doivent être renouvelées dans le trimestre qui précède leur échéance. A notre connaissance, de nombreuses cartes expirent le 31 décembre prochain. Leur renouvellement devra donc être demandé d'ici la fin de l'année courante.

La Préfecture de Police a bien voulu, en dépit des circonstances actuelles, nous autoriser à procéder, cet automne-ci encore, à cette formalité, en lieu et place de nos adhérents. Nous avons, par conséquent, l'avantage de vous indiquer ci-après dans quelles conditions nous pourrions nous charger de faire renouveler votre carte, ainsi que celles de vos proches parents vivant sous votre toit, et celles de vos employés de nationalité suisse, qu'il s'agisse de cartes de « non salarié », de « commerçant » ou de « travailleur ».

Cartes à renouveler. — N'entrent en ligne de compte que les cartes établies dans le département de la Seine et dont le titulaire se trouve actuellement sur place.

Nous conseillons aux personnes qui étaient domiciliées à Paris et qui se sont installées provisoirement en province, de se renseigner auprès du Commissariat de police ou de la Mairie de leur nouvelle résidence sur les possibilités d'accomplir, sur place, les formalités de renouvellement.

Quant aux personnes qui se trouvent momentanément en Suisse, elles devront procéder au renouvellement de leur carte dès leur retour en France.

Le nombre de cartes qu'il nous sera possible de remettre chaque jour à la Préfecture de police est limité.

Les intéressés voudront bien, par conséquent, s'inscrire à notre Secrétariat, pour prendre date.

Ils auront à se présenter personnellement à la Préfecture de police, sous la conduite de notre employé, au jour et à l'heure qui leur seront fixés, pour l'apposition des empreintes digitales.

Coût du renouvellement. — Le coût du renouvellement de la carte est de 400 francs. Toutefois, ce prix est ramené à 100 francs pour les personnes dont le salaire ne dépasse pas 18.000 francs par an, ou pour les parents d'enfants français (dans ce cas, fournir les justifications nécessaires : livret de famille, carte d'électeur, passeport, etc.).

Nos frais, y compris la fourniture de papier timbré, se montent à 20 francs par carte.

La somme de 420 francs ou de 120 francs est à nous remettre en espèces.

Papiers et justifications à fournir. — Il y a lieu, pour chaque renouvellement, de présenter les pièces suivantes :

a) Cartes de « non salarié » :

1. Carte d'identité à renouveler.
2. Demande de renouvellement sur papier timbré (formule à disposition auprès de notre Secrétariat).
3. Certificat de domicile légalisé par le Commissaire de police.
4. Trois photos de profil (oreille droite découverte).

b) Cartes de « commerçant » :

- 1 à 4. Pièces désignées sous chiffre a) 1 à 4 ci-dessus.
5. inscription au Registre du Commerce.
6. Avertissement de la Patente.
7. Avertissement des Bénéfices industriels et commerciaux.

c) Cartes de « travailleur » :

- 1 à 4. Pièces désignées sous chiffre a) 1 à 4 ci-dessus.
5. Certificat patronal **ancien**, muni de l'« avis favorable ».
6. Certificat patronal **actuel** portant indication du salaire et visé par le Commissaire de police.

Nous sommes, dès maintenant, à votre disposition pour accomplir cette formalité et pour vous fournir tout renseignement dont vous pourriez avoir besoin.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Secrétaire administratif
de la Chambre de Commerce Suisse en France
MATHEZ.

COPYRIGHT

Bébés en fleur...

Promesses pour demain, joies déjà pour aujourd'hui. Est-il en effet une plus pure joie pour une maman que de voir son bébé s'épanouir en fraîche et vigoureuse santé? Cette joie, ce bouquet de joies, demandez-les à **Nestlé.**

**LAIT SUCRÉ
FARINE LACTÉE**

NESTLÉ

les aliments parfaits des tout-petits

1 échantillon de Lait Sucré ou Farine Lactée et brochure : *Conseils aux Mamans.* Nestlé, 25, Avenue Michelet, Saint-Ouen (Seine).